# DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

## 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**

Département : **DOUBS**
Commune : **BESANCON (25000 )**
Adresse : **5 bis chemin des Verjoulots**
Lieu-dit / immeuble :

Réf. Cadastrale : **CP 40**

▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**

Type d'immeuble : **Maison individuelle**

Date de construction : **1900**
Année de l'installation : **> à 15 ans**

Distributeur d'électricité : **Enedis**

Rapport n° : I **60023 12.10.20 ELEC**

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

## 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**

Nom / Prénom :

Adresse :

▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : ☑
Autre le cas échéant (préciser) ☐

## 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**

Nom : **COURGEY**
Prénom : **Thierry**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **TEDI**
Adresse : **6 rue des écoles**
**25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ**
N° Siret : **887 516 839 00016**
Désignation de la compagnie d'assurance : **MAVIT**
N° de police : **2006934** date de validité : **31/12/2020**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
**ICERT**, le 04/07/2017 , jusqu'au 03/07/2022
N° de certification : **CPDI 4469 Version 002**

SPECIMEN



Tél : 0381514179 Fax : 0381805297 - E-mail : theneris@wanadoo.fr - Internet : www.theneris.fr
*S.A.S. au capital de 1000 euros - S.I.R.E.T.:887 516 839 00016 R.C.S.:Besançon*
*Siège social: 6 rue des écoles 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ*

## 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

## 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

| N° article (1) | Libellé des anomalies | Localisation(*) | Observation |
|---|---|---|---|
| B.3.3.4 a) | La CONNEXION à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale d'au moins une CANALISATION métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément CONDUCTEUR de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms). | Chaufferie | Incomplète (tuyauterie fuel) |
| B.3.3.6 a1) | Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. | Plusieurs pièces | |
| B.3.3.6 a3) | Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. | Plusieurs pièces | Eclairage |

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

| N° article (1) | Libellé des anomalies | Localisation(*) | Observation |
|---|---|---|---|
| B.4.3 b) | Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux). | Garage | Tableau |

SPECIMEN



Tél : 0381514179 Fax : 0381805297 - E-mail : theneris@wanadoo.fr - Internet : www.theneris.fr
*S.A.S. au capital de 1000 euros - S.I.R.E.T.:887 516 839 00016 R.C.S.:Besançon*
*Siège social: 6 rue des écoles 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ*

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

| N° article (1) | Libellé des anomalies | Localisation(*) | Observation |
|---|---|---|---|
| B.7.3 a) | L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. | Plusieurs pièces | Eclairage |
| B.7.3 d) | L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible. | Plusieurs pièces | Domino |
| B.7.3 e) | L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. | Plusieurs pièces | Eclairage |

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

| N° article (1) | Libellé des anomalies | Localisation(*) | Observation |
|---|---|---|---|
| B.8.3 a) | L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste. | Plusieurs pièces | Interrupteur, prise et douille métallique |

SPECIMEN

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

**Néant**

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
(*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

| N° article (1) | Libellé des informations |
|---|---|
| B.11 a2) | Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA. |
| B.11 b2) | Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur. |
| B.11 c2) | Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm. |

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600





Tél : 0381514179 Fax : 0381805297 - E-mail : theneris@wanadoo.fr - Internet : www.theneris.fr
*S.A.S. au capital de 1000 euros - S.I.R.E.T.:887 516 839 00016 R.C.S.:Besançon*
*Siège social: 6 rue des écoles 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ*

## 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

**Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés**

| N° article (1) | Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C | Motifs (2) |
|---|---|---|
| B.3.3.4 b) | Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale. | Non visible |
| B.3.3.4 d) | Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS. | Non visible |
| B.3.3.7 a) | Conduits métalliques en montage apparent ou encastré, contenant des CONDUCTEURS, reliés à la terre. | |
| B.3.3.7.1 | MESURE COMPENSATOIRE correctement mise en oeuvre, en l'absence de mise à le terre des conduits métalliques en montage apparent ou encastré contenant des CONDUCTEURS. | |

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

*(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C*

*(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :*

- *« Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.» ;*
- *« Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.» ;*
- *« L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;*
- *« Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »*
- *« L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »*
- *« La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »*
- *« Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »*
- *« Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »*
- *« La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »*
- *« Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »*
- *Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).*

## 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

**Néant**

SPECIMEN



Tél : 0381514179 Fax : 0381805297 - E-mail : theneris@wanadoo.fr - Internet : www.theneris.fr
*S.A.S. au capital de 1000 euros - S.I.R.E.T.:887 516 839 00016 R.C.S.:Besançon*
*Siège social: 6 rue des écoles 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ*

## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

| |
|---|
| Appareil général de commande et de protection<br>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. |
| Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique. |
| Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation<br>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique. |
| Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |
| Prise de terre et installation de mise à la terre :<br>Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. |
| L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |
| Dispositif de protection contre les surintensités :<br>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits. |
| L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies. |
| Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :<br>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. |
| Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |
| Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :<br>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. |
| Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |
| Matériels électriques présentant des risques de contact direct :<br>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution. |
| Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :<br>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution. |
| Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :<br>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution. |
| Piscine privée ou bassin de fontaine :<br>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. |
| Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution. |

SPECIMEN



Tél : 0381514179 Fax : 0381805297 - E-mail : theneris@wanadoo.fr - Internet : www.theneris.fr
*S.A.S. au capital de 1000 euros - S.I.R.E.T.:887 516 839 00016 R.C.S.:Besançon*
*Siège social: 6 rue des écoles 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ*

Informations complémentaires :

| |
|---|
| Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :<br>L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. |
| Socles de prise de courant de type à obturateurs :<br>L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution. |
| Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):<br>La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation. |

## 9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

**Néant**

## DATE, SIGNATURE ET CACHET

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **12/10/2020**
Date de fin de validité : **12/10/2023**
Etat rédigé à **ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ** Le **13/10/2020**
Nom : **COURGEY** Prénom : **Thierry**

SPECIMEN



Tél : 0381514179 Fax : 0381805297 - E-mail : theneris@wanadoo.fr - Internet : www.theneris.fr
*S.A.S. au capital de 1000 euros - S.I.R.E.T.:887 516 839 00016 R.C.S.:Besançon*
*Siège social: 6 rue des écoles 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ*

## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

# Certificat de compétences
# Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4469 Version 002

**Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :**

***Monsieur COURGEY Thierry***

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

| | |
|---|---|
| Amiante sans mention | Amiante Sans Mention*<br>Date d'effet : 03/08/2017 - Date d'expiration : 02/08/2022 |
| DPE individuel | Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel<br>Date d'effet : 12/02/2018 - Date d'expiration : 11/02/2023 |
| Electricité | Etat de l'installation intérieure électrique<br>Date d'effet : 04/07/2017 - Date d'expiration : 03/07/2022 |
| Gaz | Etat de l'installation intérieure gaz<br>Date d'effet : 04/07/2017 - Date d'expiration : 03/07/2022 |
| Plomb | Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb<br>Date d'effet : 04/08/2017 - Date d'expiration : 03/08/2022 |

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 14/02/2018.

SPECIMEN

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

cofrac ACCREDITATION N° 4-0572 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13

Etat de l'installation intérieure d'électricité



Tél : 0381514179 Fax : 0381805297 - E-mail : theneris@wanadoo.fr - Internet : www.theneris.fr
*S.A.S. au capital de 1000 euros - S.I.R.E.T.:887 516 839 00016 R.C.S.:Besançon*
*Siège social: 6 rue des écoles 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ*

## Attestation d'assurance :



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
78, Faubourg des Vosges 68800 THANN - www.mavit68.fr
Tel : 03.89.37.10.20 - Fax : 03.89.37.55.08 - mavit1@orange.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances
MEMBRE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST (GAMEST)

227 **VOTRE COURTIER :**
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

### ATTESTATION D'ASSURANCE
### RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
THENERIS IMMOBILIER
1 RUE D ARCIER 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2006934
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les dispositions des conditions générales DGRCPDI 06.18 et particulières.
Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
Diagnostic Assainissement autonome ou collectif
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Protection Juridique
Association Mutuelle et Solidarité

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Société en-dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Elle est valable du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve du paiement de la cotisation.

SPECIMEN

Fait à Thann, le 06/01/2020

Pour la société

Le Directeur

DIAGNOS - 06/01/2020



Tél : 0381514179 Fax : 0381805297 - E-mail : theneris@wanadoo.fr - Internet : www.theneris.fr
*S.A.S. au capital de 1000 euros - S.I.R.E.T.:887 516 839 00016 R.C.S.:Besançon*
*Siège social: 6 rue des écoles 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ*